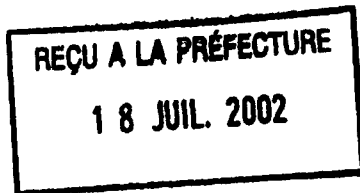




Colmar, le



CONSEIL GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA SOLIDARITÉ
Sous-Direction Personnes Agées - Personnes handicapées
Tarification des Etablissements Sociaux

ARRETE **02 - 00270**

DIS

du **18 JUL. 2002**

fixant le montant de la dotation globale de fonctionnement 2002 au
Centre d'Hébergement et de Réadaptation Sociale Les Epis à COLMAR

VU le Code de la Famille et de l'Aide Sociale et en particulier l'article 46-4 ;

VU la loi n° 75-535 du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales
modifiée par la loi n° 86-17 du 6 janvier 1986 et notamment les articles 9 à 11 ;

VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les
communes, les départements, les régions et l'Etat ;

VU la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 et
notamment les articles 43 et 44 ;

VU la loi n° 83-1067 du 8 décembre 1983 relatif au transfert des compétences en matière
d'action sociale et de santé ;

VU l'arrêté 000054 du 1^{er} février 1995 d'habilitation à l'aide sociale de 10 places au titre de
la protection de l'enfance pour l'accueil de femmes enceintes et mères isolées avec enfants de
moins de trois ans ;

VU l'extrait des délibérations du Conseil Général n° 2002/I-403 du 18 décembre 2001 ;

VU la demande présentée par Madame la Présidente de l'Association Echelle gestionnaire du
CHRS Les Epis à COLMAR ;

SUR proposition du Directeur Général des Services ;

18 JUIL. 2002

ARRETE**ARTICLE 1er :**

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixée, pour l'année 2002, à :

158 374 €

ARTICLE 2 :

Le Directeur Général des Services du Département et le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Directeur de l'établissement et publié dans le Bulletin d'Information Officielle du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Le Directeur Général des Services

Philippe GALLI

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN**ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

DATE	Réception par le représentant de l'Etat 18 JUIL. 2002
	Publication - Notification le 23 JUIL. 2002



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation

le Directeur Adjoint ..

Maxime HERRGOTT

Pour copie conforme
COLMAR, le **24 JUIL. 2002**
Pour le Président et par délégation,
le Directeur Adjoint

Maxime HERRGOTT